

Dossier n° : 24977795  
Démarche : Réglementation relative aux Espèces Protégées  
Organisme : DREAL  
Déposé le : 11 juillet 25 22:02

## Identité du demandeur

Email : pompiers@pau.aeroport.fr  
Civilité : M.  
Nom :  
Prénom :

## Formulaire

### La réglementation relative aux espèces protégées

Ce formulaire vous permet de prendre contact avec les services de l'état, dès la conception amont de votre projet, pour toutes questions relatives aux espèces protégées.

Il permet également :

- de prendre connaissance des éléments indispensables permettant de statuer sur la nécessité de déposer un dossier de demande de dérogation à la réglementation espèces protégées,
- d'obtenir une position officielle de l'administration
- et, le cas échéant, de déposer votre dossier auprès des services instructeurs.

Ce formulaire remplace les cerfas concernés.

### Références réglementaires

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**Nom du projet**

Demande de dérogation et d'autorisation pour le prélèvement d'espèces protégées dans le cadre des missions de Prévention du Risque Animalier de l'aéroport de Pau-Pyrénées

**Dans quel département se localise majoritairement votre projet ?**

64 – Pyrénées-Atlantiques

**Activité principale**

Infrastructures aéroportuaires

**Avez-vous réalisé un état des lieux écologique complet ?**

Oui

**Des spécimens ou habitats d'espèces protégées sont-ils présents dans l'aire d'influence de votre projet ?**

Oui

**Après mises en oeuvre de mesures d'évitement et de réduction, un risque suffisamment caractérisé pour les espèces protégées demeure-t-il ?**

Oui

**Une demande de dérogation à la réglementation espèce protégées est nécessaire pour la réalisation de votre projet. Merci de bien vouloir poursuivre le remplissage du formulaire.**

**1. Porteur de projet****Le demandeur est...**

une personne morale

**Numéro de SIRET**

SIRET : 82286450000019

SIRET du siège social : 82286450000019

Dénomination : SOCIETE D'EXPLOITATION AEROPORTUAIRE AIR'PY

Forme juridique : SAS, société par

actions simplifiée Capital social : 3 300 000 €

Libellé NAF : Services auxiliaires des transports aériens

Code NAF : 52.23Z

Date de création : 30 septembre

2016 État administratif : en activité

Effectif (ISPF) : 100 à 199 salariés

Code effectif : 22

Numéro de TVA

intracommunautaire : FR63822864500

Adresse : SOCIETE D'EXPLOITATION AEROPORTUAIRE AIR'PY

AEROPORT PAU

PYRENEES 64230  
UZEIN  
FRANCE

**Adresse**

Route de l'Aéroport 64230 Uzein

**Code INSEE :**

64549

**Code Postal :**

64230

**Département :**

64 – Pyrénées-Atlantiques

**Adresse mail de contact**

pompiers@pau.aeroport.fr

## **2. Description du projet**

### **Description synthétique du projet**

La prévention du risque animalier est une obligation réglementaire faite aux exploitants d'aérodrome afin d'assurer au mieux la sécurité des vols sur leurs zones aéroportuaires. Dans ce cadre, le service dédié à la prévention du risque animalier sur l'aéroport de Pau Pyrénées est amené à pratiquer une gestion des milieux écologiques présents sur la plateforme aéroportuaire, l'effarouchement ou le prélèvement d'animaux, en particulier d'oiseaux jugés dangereux pour les aéronefs du fait du risque de collision ou d'ingestion par les moteurs, durant les phases sensibles d'atterrissage et de décollage.

Au titre du cas dérogatoire décrit au L 411-2-4-c du code de l'environnement concernant l'intérêt de la sécurité publique, il peut être nécessaire de réaliser des prélèvements d'espèces protégées engendrant un risque imminent, uniquement après constatation de l'absence de résultat des diverses techniques de gestion et d'effarouchement disponibles mises en œuvre préalablement. Le prélèvement reste la dernière solution de sécurisation.

## **Le projet se situe au niveau...**

d'une ou plusieurs communes

## **Nom de la commune**

Uzein (64230)

## **Code Postal :**

64230

## **Département :**

64 – Pyrénées-Atlantiques

## **Nom de la commune**

Sauvagnon (64230)

## **Code Postal :**

64230

## **Département :**

64 – Pyrénées-Atlantiques

## **Cartographie du projet**

- Un point situé à 43°22'53"N  
0°24'55"W aéroport de Pau

## **Le projet est-il soumis au régime de l'Autorisation Environnementale (article L. 181-1 du Code de l'environnement) ?**

Ne sait pas encore

## **3. Espèces concernées par la dérogation**

Buse variable	Buteo buteo
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus
Héron cendré	Ardea cinerea
Héron garde-boeufs	Bubulcus ibis
Milan noir	Milvus migrans

## **4. Synthèse des éléments démontrant qu'il n'existe aucune alternative au projet**

Buses variable, hérons cendrés, hérons garde-bœufs et faucons crécerelles sont présents toute l'année ; le risque est élevé et constant.

Le milan noir est présent de mars à juillet. Les espaces ouverts de l'aéroport constituent des habitats particulièrement favorables pour l'espèce, qui y chasse, surtout pendant les périodes de fauche. Forte concentration (jusqu'à 10 individus) à basse altitude lors des périodes de fauche, ce qui représente un fort risque de collision avec les avions.

Plusieurs espèces de rapaces (Buse variable, Faucon crécerelle) utilisent les parcelles boisées jouxtant l'aéroport pour y accomplir leur cycle biologique (plusieurs couples de buses, faucons y nidifient). Elles colonisent régulièrement l'aéroport en lieu de gagnage, représentant un risque important pour les activités aéronautiques.

Une colonie mixte de nidification d'ardéidés est présente à proximité du lac galant lieu situé proche de l'aéroport.

Le héron cendré et le héron garde-bœufs fréquentent régulièrement les prairies de la plateforme pour s'y alimenter en effectuant des vols pendulaires en journée. Ils survolent aussi la plateforme en vols transitoires pour se nourrir aux alentours de l'aéroport. La proximité de ce lac avec l'aéroport et le nombre d'individus nicheurs peut poser des problèmes lors des atterrissages des avions.

### **Motif de la dérogation**

Dans l'intérêt de la sécurité aérienne

### **Synthèse des éléments justifiant le motif de la dérogation**

la demande de dérogation est formulée pour assurer la sécurité des vols et pour réaliser des prélèvements d'espèces engendrant un risque imminent, uniquement après constatation de l'absence de résultat des diverses techniques de gestion et d'effarouchement disponibles mises en œuvre préalablement. Le prélèvement reste alors la dernière solution de sécurisation.

## **5. Détails du projet**

### **6. Période de l'opération**

#### **Date de début d'intervention**

01 janvier 2026

#### **Date de fin d'intervention**

31 décembre 2030

#### **Date de mise en service**

01 janvier 2026

#### **Durée de la dérogation**

5